



INSURED ▲ RECOVER

VOTRE GARANTIE RECOUVREMENT LOYERS IMPAYÉS

RECOUVREMENT LOYERS IMPAYÉS

Propriétaires bailleurs, ne prenez aucun risque avec votre investissement, protégez-vous contre les pertes financières causées par votre locataire !

► DE QUOI S'AGIT-IL ?

INSURED RECOVER assiste le bailleur dans la procédure et le recouvrement de loyers impayés et des frais liés aux dégradations de son bien.

► QUELS SONT LES AVANTAGES D'INSURED RECOVER ?



Pas de critères de solvabilité pour vos locataires



Un tarif avantageux



La prise en charge des frais et honoraires de vos défenseurs



L'organisation de votre défense judiciaire



La disponibilité de nos équipes et notre réactivité



L'aide permanente à l'obtention d'une solution négociée

► QUELLES SONT LES GARANTIES COUVERTES ?

GARANTIES	DESCRIPTION	MONTANT MAX
FRAIS & PROCÉDURE DE RECOUVREMENT	<ul style="list-style-type: none">· La procédure et les frais liés au recouvrement des loyers non payés par le locataire.· Les frais de contentieux afférents aux honoraires d'avocats et d'huissier de justice,· Les frais de procédure judiciaire,· Les frais de procédure d'expulsion du locataire (serrurier, force publique...),· Les frais de garde meuble.	<ul style="list-style-type: none">- Limite de 6 000€ par sinistre.- Frais de contentieux lié aux Détériorations Immobilières : dans la limite de 150€ par locataire et par sinistre.
DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES	<ul style="list-style-type: none">· Des frais de réparation consécutifs à toutes dégradations, destructions, altérations perpétrées par le locataire sur les biens immobiliers du propriétaire.· Des dommages matériels consécutifs à la procédure d'expulsion.· De la perte pécuniaire consécutive au temps matériellement nécessaire à la remise en état des locaux.· Des frais d'huissier liés au constat des détériorations immobilières.	9 500€ par sinistre

► VOTRE COURTIER DIFFUSEUR

Pour plus d'information et souscrire contactez votre conseiller :